



Compte courant associé débiteur sarl recours

Par **lili2005**, le **29/04/2019** à **10:29**

Bonjour,

j'ai investi dans la société d'un ami, il a fait selon moi des dépenses personnelles (chaussettes...) et il vient de mettre la société en liquidation judiciaire et je constate que le compte courant associé le concernant est débiteur. La société est une SARL ai je un recours devant le tribunal. Dans l'immédiat j'ai déclaré ma créance mais j'aimerais faire un recours concernant le compte courant débiteur et les dépenses personnelles est ce possible svp et quelle est la procédure svp. En vous remerciant beaucoup pour votre aide. cordialement